



HAL
open science

Master Droit des affaires européen et comparé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit des affaires européen et comparé. 2014, Université du Littoral Côte d'Opale - ULCO. hceres-02040486

HAL Id: hceres-02040486

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040486>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit des affaires européen et comparé

de l'Université du Littoral Côte
d'Opale - ULCO

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Etablissement déposant : Université du Littoral Côte d'Opale - ULCO

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Droit des affaires européen et comparé

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150008397

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

La formation est dispensée d'une part sur le site de l'Université du Littoral Côte d'Opale à Boulogne-sur-Mer et d'autre part au sein de SKEMA BUSINESS SCHOOL (ex ESC de Lille) à Lille dans le cadre d'un partenariat étroit qui a été conclu entre l'ULCO et SKEMA et qui permet d'une part aux étudiants de SKEMA de suivre le diplôme dispensé par l'ULCO et d'autre part à deux étudiants de l'ULCO d'intégrer SKEMA.

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

Le master *Droit des affaires européen et comparé* est un des quatre masters proposés à l'ULCO en droit, économie et gestion. En droit, l'ULCO propose deux diplômes, le master *Droit des affaires européen et comparé* et le master *Droit de l'environnement littoral et marin*.

Le master *Droit des affaires européen et comparé* est une formation en deux ans. Le diplôme ne propose aucune spécialité en M2. En première année de master, les enseignements sont organisés en sept unités réparties sur deux semestres universitaires. En début d'année, l'étudiant est appelé à choisir entre l'une des deux options suivantes : option *Droit des affaires* ou option *Droit public*. L'option *Droit des affaires* permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances générales en droit des affaires. Une ouverture en droit de l'Union européenne est proposée dès le M1.

En deuxième année de master, les étudiants peuvent opter entre un parcours recherche et un parcours professionnel. Le premier donne lieu à l'établissement d'un mémoire de recherche ; le second est sanctionné par un stage de trois mois et une semaine au moins et un rapport de stage. L'enseignement s'articule autour de cours fondamentaux et de séminaires de spécialisation en droit interne, en droit comparé et en droit européen. A l'issue de cette formation, les étudiants doivent être en mesure d'accéder à toute une gamme de fonctions professionnelles au sein des entreprises, des cabinets d'avocat et de l'administration, et ce plus spécifiquement à l'échelle européenne.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le master mention *Droit des affaires européen et comparé* est dispensé sur deux ans sans aucune spécialité en M2. L'objectif poursuivi par le diplôme est de développer les aptitudes des étudiants au raisonnement juridique tout en leur donnant des connaissances pointues dans le domaine du droit des affaires, en droit européen et en droit comparé. La proximité de l'université avec le Royaume-Uni et la Belgique donne toute sa légitimité à un tel diplôme. La mention souffre néanmoins de l'absence de spécialité en master 2.

L'intitulé de la mention ne rend pas pleinement compte des enseignements qui y sont dispensés. En effet, bien que le M1 soit fléché droit des affaires, il propose des enseignements en droit civil et en droit social. L'avantage d'une telle formation généraliste est de permettre aux étudiants d'accéder à une offre relativement étendue de master 2. Néanmoins, dans la mesure où le droit social bénéficie d'un volume horaire d'enseignement aussi étendu que le droit des affaires, cela mériterait peut-être d'être mis en avant. Le choix de l'intitulé de la mention pourrait peut-être être modifié en conséquence.

Une partie des enseignements est mutualisée avec l'option *Droit public*. Cette option n'apparaît néanmoins pas sur l'organigramme des diplômes proposé par l'ULCO, ce qui nuit à la lisibilité du diplôme. En master 1, l'évaluation des enseignements s'opère de manière classique (contrôle continu et examen terminal écrit et oral). La compensation opérée entre les semestres et entre les unités est peut-être un peu trop souple.

En master 2 les étudiants disposent d'une option entre le parcours recherche et le parcours professionnel. Les enseignements ont été regroupés au sein d'unités d'enseignement et la maquette a gagné en lisibilité à l'exception de l'unité 1 où l'enseignement dispensé est quelque peu hétéroclite (Nouvelles sources du droit et droits fondamentaux, relations et échanges entre les ordres juridiques) et n'est pas en totale adéquation avec le diplôme délivré (cf. notamment le cours de droits fondamentaux). Certains enseignements sont mutualisés avec le master 2 *Droit de l'environnement littoral et marin*. Selon l'option retenue, le volume horaire de l'enseignement varie. Si la professionnalisation des enseignements à destination des étudiants inscrits en voie professionnelle semble opportune, on peut regretter que le volume horaire en voie recherche soit plus faible. Cela explique sans doute en partie que peu d'étudiants poursuivent à l'issue du master 2 en thèse.

Le diplôme est adossé à l'axe Droit européen et comparé de l'entreprise du laboratoire de recherche juridique de l'ULCO. Dans ce cadre, deux manifestations scientifiques ont déjà eu lieu. Ces liens devraient néanmoins être plus exploités à l'avenir pour développer la formation à la recherche. L'adossement aux milieux socioprofessionnels est en revanche très satisfaisant. Outre l'existence de partenariats avec des structures professionnelles d'envergure, le master 2 s'appuie sur un réseau de professionnels qui participe aussi à l'enseignement au sein du M1. La professionnalisation est encouragée dès le M1 avec la faculté offerte aux étudiants de faire un stage en libérant à cette fin un jour de la semaine. La durée du stage (15 jours) mériterait d'être revue à la hausse. De même la mise en place d'un module d'insertion professionnelle en M1 est à mettre au crédit du travail accompli en vue de faciliter l'accès au marché du travail. Mais là encore, ce module n'apparaît pas dans la maquette.

Au vu du positionnement régional du diplôme, l'enseignement des langues a été, de manière fort opportune, renforcé. En revanche il est regrettable que l'ouverture à l'international n'ait pas été développée.

Les effectifs en M1, essentiellement composés d'étudiants issus de la licence de l'ULCO, sont un peu faibles. A ce stade l'attractivité de la formation n'est pas démontrée (17 étudiants pour les années 2011-2012 et 2012-2013). Ces effectifs se renforcent en M2. Mais l'attractivité nationale du diplôme demeure insuffisante. Le projet de co-habilitation avec l'Université Lille 2 devrait permettre, tout du moins, de renforcer l'attractivité régionale du diplôme. Il faut toutefois reconnaître que le partenariat conclu avec SKEMA permet d'augmenter le flux d'étudiants : les passerelles mises en place entre l'ULCO et SKEMA pourraient peut-être à l'avenir bénéficier plus aux étudiants de l'ULCO. Pour l'heure, seuls deux étudiants de l'ULCO sont autorisés annuellement à intégrer SKEMA.

Les résultats obtenus tant en première qu'en deuxième année de master sont assez élevés.

Les moyens mis en œuvre pour connaître le taux d'insertion professionnelle n'ont pas permis d'avoir des chiffres exploitables. Les modalités de suivi des étudiants doivent être repensées. Le suivi de la formation s'opère aujourd'hui de manière informelle ; mais la mise en place d'un conseil de perfectionnement est annoncée. L'évaluation de la formation se fait quant à elle à plusieurs échelles (au niveau du diplôme, au niveau de l'université) ; mais le taux de retour des anciens étudiants est trop faible. L'auto-évaluation est conduite de manière tout à fait satisfaisante au travers de la mise en place d'un comité de pilotage à l'échelle de l'université.



- Points forts :
 - Le bon positionnement du diplôme dans l'offre régionale.
 - La professionnalisation du diplôme (choix des matières ; diversités des intervenants).
 - L'enseignement des langues.
 - Le partenariat avec SKEMA.

- Points faibles :
 - L'adossement trop faible à la recherche.
 - La faiblesse de l'ouverture à l'international.
 - L'attractivité trop régionale du diplôme et des effectifs un peu faible.
 - Le suivi des diplômés assez médiocre.

- Recommandations pour l'établissement :

Il est indispensable, eu égard à l'objet de la formation dispensée, de développer l'ouverture à l'international. L'attractivité du diplôme doit être renforcée, ce qu'une co-habilitation avec l'université de Lille 2 devrait favoriser. L'offre d'enseignement doit être en parfaite adéquation avec le diplôme à délivrer et sa lisibilité renforcée. Là encore, la co-habilitation avec Lille 2 devrait faciliter un tel objectif. L'initiation à la recherche devrait enfin être développée.



Observations de l'établissement

Master Mention « Droit des affaires européen et comparé »

- Concernant la modification de l'intitulé de la mention en raison du volume horaire important en droit social

Le droit social bénéficiait d'un volume horaire important dans le master parce qu'il n'était pas dispensé en licence comme c'est le cas dans la plupart des Universités. La situation évolue dans la prochaine offre de formation dans la mesure où le cours de droit du travail dispensé en Master 1 à l'année avec TD bascule en 3^{ème} année de licence en droit conformément à ce qui est généralement proposé.

- Concernant la souplesse de la compensation opérée entre les semestres et entre les Unités

Le dispositif figurant dans le règlement des études est celui voté en CEVU par l'ULCO. Il n'est pas spécifique au Master.

- Concernant le manque de lisibilité de l'Unité 1 du Master 2

L'Unité 1 est totalement modifiée dans la prochaine offre de formation. Le caractère hétéroclite de l'Unité s'expliquait par la volonté de maintenir des enseignements plus généraux pouvant être mutualisés avec le Master Droit de l'Environnement Littoral et Marin.

- Concernant le volume horaire d'enseignements en voie recherche et le développement de la formation à la recherche

La formation à la recherche va être considérablement renforcée dans la prochaine offre de formation. Les étudiants ont toujours été activement associés à la vie du laboratoire de recherche juridique (LARJ) mais leur participation aurait dû être davantage formalisée afin d'être plus lisible. Les cours consacrés à l'initiation à la recherche dans la prochaine offre de formation vont notamment permettre cette formalisation.

- Concernant l'absence du module d'insertion professionnelle dans la maquette du Master 1

Le module a été mis en place en cours d'habilitation, il n'était donc pas possible de modifier la maquette. En revanche, celui-ci apparaît dans le règlement des études en étant pris en compte sous forme de points bonus lors de la délivrance du diplôme.

- Concernant l'absence de développement de l'ouverture à l'international

La volonté de développement de l'ouverture à l'international et de s'emparer de thématiques transfrontalières est d'ores et déjà une priorité. Le colloque annuel organisé par l'ULCO dans les locaux de la Skema en 2014, qui a porté sur le dossier SeaFrance, illustre cette volonté. Il a en effet permis de montrer les difficultés qui pouvaient naître de la réalisation d'une opération en France mais qui avait des répercussions sur le marché anglais, et de l'intérêt de renforcer le dialogue entre les autorités nationales lors du traitement de ce type de dossiers. Il est prévu que désormais le colloque annuel intègre systématiquement des volets internationaux.

Le développement de l'anglais dans la formation s'inscrit également dans la volonté de développer l'ouverture à l'international. Par ailleurs, les étudiants vont davantage être sensibilisés aux possibilités de partir à l'étranger dans le cadre d'ERASMUS, notamment grâce au service relations internationales de l'ULCO.

- Concernant le suivi des diplômés

Celui-ci fait l'objet d'un vrai travail au sein de la formation en plus du dispositif de l'ODESSE mis en place au sein de l'Université. L'annuaire des anciens étudiants est aujourd'hui mis en place et son institutionnalisation devrait permettre qu'à l'avenir les anciens étudiants donnent automatiquement un retour quand ils trouvent un emploi.

**Le Président de l'Université du Littoral
Côte d'Opale**

